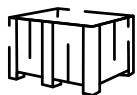


Tout **comprendre** sur
LA RESPONSABILITÉ
ÉLARGIE DU PRODUCTEUR
POUR LES EMBALLAGES
PROFESSIONNELS



La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des emballages professionnels entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027.



PRODUCTEURS

d'emballages professionnels

Vous produisez, importez ou distribuez des produits emballés ou des emballages professionnels ?

Avec la REP, vous devenez responsables de la gestion de la fin de vie des emballages (tri, collecte, traitement). Afin d'alléger et de mutualiser une partie de cette charge, vous pouvez adhérer à un éco-organisme agréé qui vous accompagnera dans cette mission afin d'atteindre les objectifs réglementaire.

Améliorer le recyclage

en renforçant la **traçabilité des flux** et en concentrant les efforts sur les **matériaux** n'ayant pas atteint les objectifs de 2025 (plastiques, aluminium, acier), pour progresser collectivement vers les objectifs de 2030.

Faire du réemploi un véritable levier

en soutenant les solutions déjà en place, en stimulant l'innovation et en assurant un **meilleur suivi des flux**.



DÉTENTEURS

d'emballages professionnels

Vous gérez la fin de vie des emballages professionnels en organisant leur recyclage et/ou leur réemploi ?

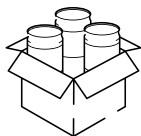
Votre rôle est essentiel : en maîtrisant les gestes de tri et l'organisation de la collecte des emballages professionnels, vous représentez la pierre angulaire du réemploi et du traitement réussi des déchets d'emballage.

QUELS EMBALLAGES

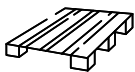
sont concernés
concrètement ?



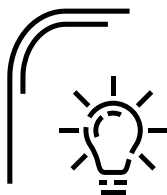
Les emballages de vente
Fûts, bidons, cagettes, pots,
sacs en carton...



Les emballages de regroupement
Caisses, boîtes en carton...



Les emballages de transport
Palettes, calages, intercalaires, films...



LA REP

qu'est-ce
que c'est ?

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) impose aux entreprises qui mettent des emballages sur le marché de prendre en charge leur fin de vie (tri, collecte, traitement) pour limiter leur impact environnemental.

Les entreprises peuvent confier cette mission à un éco-organisme agréé en payant une éco-contribution.

Nous sommes à vos côtés
pour **CONSTRUIRE ENSEMBLE**
CETTE NOUVELLE FILIÈRE

1

Identifier et piloter les indicateurs de performance
pour vous aider à piloter votre feuille de route.

2

Activer les leviers 3R : réduction, réemploi, recyclage
et les partager à l'ensemble d'un secteur.

3

Promouvoir les bonnes pratiques
avec des projets sectoriels innovants et en partageant des méthodes efficaces et des approches centrées sur la qualité.

4

Transformer les emballages en ressources
pour limiter leur impact environnemental.

Pour être en conformité avec la REP, l'adhésion à un éco-organisme agréé est obligatoire à partir de 2026.

CITEO PRO est à votre service pour vous accompagner.

TÉLÉCHARGEZ NOTRE OFFRE ET NOS TARIFS*



*Les tarifs 2027 seront publiés fin septembre 2026.



CITEO PRO VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE NOUVELLE REP

Filiale de CITEO, nous sommes agréés pour la filière REP des Emballages Professionnels depuis le 5 juin 2026. Cet engagement s'inscrit dans la continuité de notre agrément pour la filière REP des Emballages de la Restauration.

Engagées à vos côtés, les équipes de CITEO PRO mettent tout en œuvre pour que le démarrage de cette nouvelle filière se fasse de façon optimisée et progressive, garantissant ainsi un déploiement dans les meilleures conditions.

NOTRE RÔLE



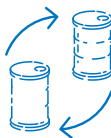
Accompagner

nos clients dans leurs projets d'écoconception, de réemploi et démarches de mise en conformité.



Soutenir

le tri à la source, la collecte, le réemploi et le recyclage des emballages professionnels.



Accélérer

le développement du réemploi des emballages professionnels.



Veiller

à la qualité et à la traçabilité efficace des emballages collectés et réemployés.



Sensibiliser

les détenteurs d'emballages à la mise en place et l'amélioration des bons gestes de tri.



Garantir

à tous d'être en conformité avec les obligations réglementaires inscrites dans la REP.

Suivez l'ensemble des actualités de la filière des emballages professionnels

Abonnez-vous à notre newsletter.



CAP EMBALLAGES PRO : téléchargez votre kit d'accompagnement.



Anticipez la mise en œuvre de la nouvelle filière des emballages professionnels et son impact pour votre activité. Nous mettons à votre disposition un kit d'accompagnement complet pour vous aider à identifier et recenser vos emballages professionnels.

Nos équipes restent également à votre disposition pour répondre à vos interrogations.